

## TABLE DES MATIÈRES

1. HISTORIQUE LÉGISLATIF . . . . .	1
1.1 Anciens articles 75.1 et s. C.p.c. . . . .	1
1.1.1 Adoption de l'ancien article 75.1 C.p.c. . . . .	1
1.1.2 Adoption de l'ancien article 75.2 C.p.c. . . . .	3
1.1.3 Distinction avec l'article 51 C.p.c. . . . .	3
1.1.4 L'arrêt <i>Viel</i> – définition de l'abus du droit d'ester en justice . . . . .	4
1.2 Anciens articles 54.1 et s. C.p.c. . . . .	5
1.2.1 Comité de révision et adoption des articles 54.1 et s. C.p.c. . . . .	5
1.2.2 Rapport sur la mise en œuvre . . . . .	12
1.3 Nouveaux articles 51 et s. C.p.c. . . . .	14
1.3.1 Principales modifications . . . . .	14
1.3.2 Dispositions transitoires . . . . .	16
2. DÉFINITION DE L'ABUS DE PROCÉDURE . . . . .	19
2.1 Qu'est-ce que le droit d'ester en justice ? . . . . .	19
2.2 Courants jurisprudentiels avant l'entrée en vigueur du nouveau Code . . . . .	20
2.3 Modification législative eu égard à la notion d'intention . .	23
2.4 L'abus de procédure versus l'apparence d'abus . . . . .	24
2.5 L'irrecevabilité versus l'abus de procédure . . . . .	27
2.6 L'abus de procédure versus l'abus sur le fond . . . . .	30

2.7	La responsabilité civile versus l'abus de procédure . . . . .	33
2.8	Critères pour faire droit à une demande d'abus de procédure . . . . .	34
2.9	L'abus partiel . . . . .	36
3.	PRINCIPAUX TYPES D'ABUS . . . . .	37
3.1	Les cas visés par l'article 51 C.p.c. . . . .	37
3.1.1	Demande manifestement mal fondée, frivole ou dilatoire . . . . .	38
3.1.1.1	Manifestement mal fondée . . . . .	38
3.1.1.2	Dilatoire . . . . .	43
3.1.1.3	Frivole . . . . .	45
3.1.2	Utilisation de la procédure de manière excessive ou déraisonnable, ou de manière à nuire à autrui. . . . .	46
3.1.3	Détournement des fins de la justice . . . . .	57
3.1.4	Poursuite-bâillon . . . . .	59
3.1.5	Comportement vexatoire ou quérulent . . . . .	62
3.2	En matière de vices cachés . . . . .	74
3.3	En matière familiale . . . . .	83
3.4	Ce qui ne constitue pas de l'abus de procédure . . . . .	84
4.	LE MOMENT OPPORTUN POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE EN ABUS DE PROCÉDURE . . . . .	87
4.1	En cours d'instance . . . . .	87
4.1.1	Première demande en abus de procédure . . . . .	87
4.1.2	Nouvelle demande en abus de procédure . . . . .	89
4.1.3	Réserver ses droits de demander l'abus de procédure . . . . .	90
4.2	Lors du procès . . . . .	90

---

4.3	Après le rejet de la demande introductive d'instance . . . . .	91
4.4	L'impact d'un désistement . . . . .	93
4.5	Dans une instance distincte . . . . .	94
4.6	Discrétion judiciaire de soulever d'office l'abus de procédure . . . . .	98
5.	FARDEAU DE PREUVE . . . . .	101
5.1	Preuve sommaire à être administrée par le requérant . . .	102
5.2	Renversement du fardeau de preuve . . . . .	105
5.3	Prudence . . . . .	108
5.4	Moyens de preuve . . . . .	111
5.4.1	Demande en abus . . . . .	112
5.4.2	Pièces . . . . .	113
5.4.3	Déclaration sous serment . . . . .	113
5.4.4	Transcription des interrogatoires au préalable . . .	114
5.4.4.1	Interrogatoire préalable à l'instruction. . .	114
5.4.4.2	Interrogatoire sur la déclaration sous serment . . . . .	114
5.4.5	Témoins . . . . .	114
5.4.6	Expertise . . . . .	115
5.4.7	Autre preuve . . . . .	115
6.	LES SANCTIONS . . . . .	117
6.1	Sanction procédurale à l'abus de procédure . . . . .	118
6.1.1	Rejet d'un acte de procédure . . . . .	118
6.1.2	Rejet partiel d'un acte de procédure . . . . .	121
6.1.3	Mettre fin à un interrogatoire . . . . .	123

6.1.4	Assujettissement de la poursuite de l'acte de procédure à certaines conditions . . . . .	125
6.2	Sanction monétaire à l'abus de procédure . . . . .	126
6.2.1	Cautionnement et provision pour frais . . . . .	127
6.2.1.1	Assujettissement à une provision pour frais . . . . .	127
6.2.1.2	Dépôt d'un cautionnement. . . . .	131
6.2.2	Dommmages-intérêts . . . . .	134
6.2.2.1	Frais d'avocats . . . . .	138
6.2.2.1.1	Notes d'honoraires . . . . .	141
6.2.2.1.2	Caractère raisonnable des frais engagés. . . . .	142
6.2.2.1.3	Notion de frais engagés . . . . .	145
6.2.2.1.4	Application du principe de secret professionnel sur les factures d'avocats réclamées . . . . .	146
6.2.2.1.5	Intérêts . . . . .	147
6.2.2.1.6	Réclamation des frais <i>pro bono</i> . . . . .	148
6.2.2.1.7	Personne non représentée . . . . .	149
6.2.2.1.8	Frais de justice. . . . .	149
6.2.2.2	Dommmages moraux. . . . .	150
6.2.3	Dommmages punitifs . . . . .	152
6.2.4	Scission du débat sur l'octroi de dommages-intérêts . . . . .	156
6.2.5	Montants pouvant être réclamés par une personne physique versus une société . . . . .	157

---

7. L'ABUS RÉSULTANT DE LA DEMANDE EN ABUS DE PROCÉDURE . . . . .	159
8. L'ABUS RÉSULTANT D'UNE PERSONNE MORALE . . . . .	163
9. LE CAS DE L'AVOCAT GÉNÉRATEUR DE L'ABUS . . . . .	167
9.1 Condamnation solidaire de l'avocat aux frais de justice . . . . .	168
9.2 Condamnation en abus de procédure contre l'avocat en application des articles 51 et s. C.p.c. . . . .	172
9.3 Recours contre l'avocat de la partie adverse pour faute extracontractuelle . . . . .	175
10. LE CAS DE LA PERSONNE NON REPRÉSENTÉE . . . . .	177
11. CONDAMNATION AUX FRAIS DE JUSTICE (ART. 342 C.P.C.) . . . . .	179
12. L'APPEL . . . . .	187
12.1 Exécution provisoire de plein droit nonobstant appel. . . . .	189
12.2 Appel d'un jugement accueillant la demande d'abus de procédure . . . . .	192
12.2.1 Jugement qui rejette une demande en justice en raison de son caractère abusif . . . . .	192
12.2.2 Jugement rendu en cours d'instance sans mettre fin à une demande en justice . . . . .	201
12.3 Appel d'un jugement rejetant la demande d'abus de procédure . . . . .	203
12.4 Appel d'une décision à la suite de la scission du débat relativement à l'octroi de dommages-intérêts . . . . .	205
12.5 Appel en matière de poursuite-bâillon . . . . .	206
12.6 Appel en matière de quérulence . . . . .	206
12.7 L'abus en matière d'appel . . . . .	208
12.7.1 Compétence d'un juge unique . . . . .	209
12.7.2 Compétence d'un banc de la Cour d'appel . . . . .	211

13. CAS D'APPLICATION .....	213
13.1 Cas qui constituent une apparence d'abus de procédure .....	213
13.2 Cas qui constituent un abus de procédure.....	213
13.3 Cas qui ne constituent pas de l'abus de procédure .....	218